



## AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-348

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, le règlement suivant :

**Règlement numéro 2022-348**, intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 349 456 \$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) pour le Service de sécurité incendie* ».

Ce règlement vise à acquérir des appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) pour le Service de sécurité incendie, incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement se rapportant à l'emprunt.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 349 456 \$ pour une période de dix (10) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approuve également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 février 2023.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ